

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 2.0

Date de révision : 13-10-2022

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Black Art

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Worbla's Black Art

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Applications identifiées : Fabrication de films.

Cosplay.

Utilisations déconseillées : Il n'y a pas d'information disponible sur les applications déconseillées.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST sprl / A.S.O.W. sprl

Hellegatstraat 13a

2590 Berlaar

Belgique

Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27

Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com

Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS 02 41 48 21 21

BORDEAUX 05 56 96 40 80

LILLE 0800 59 59 59

LYON 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY 03 83 22 50 50

PARIS 01 40 05 48 48

TOULOUSE 05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié.

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement n° 1272/2008/CE.

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier s'il est manipulé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Aucun pictogramme de danger, aucun mot de signalisation, aucune indication de danger et aucune recommandation de sécurité n'est requise.

2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Informations toxicologiques :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 2 de 8

Version 2.0

Date de révision : 13-10-2022

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Black Art

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges :

Caractérisation chimique

Mélange complexe à base de : copolymères de polyoléfines, polyesters et ressources renouvelables à base de cellulose.

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Premiers soins en cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.

Premiers soins en cas de contact avec la peau :

Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins en cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux avec de l'eau par précaution.

Premiers soins en cas d'ingestion :

Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous vous sentez mal.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau complet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risque d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :

Des fumées toxiques peuvent se dégager.

5.3 Conseils aux pompiers :

Protection pendant la lutte contre l'incendie :

N'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié.

Appareil respiratoire autonome.

Vêtements de protection complets.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le personnel non urgent

Procédures d'urgence :

Aérer la zone de déversement.

Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection :

N'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878

Version 2.0

Date de révision : 13-10-2022

Page3 de 8
Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Black Art

Pour plus d'informations, voir la section 8 : "Contrôles de l'exposition/protection individuelle".

6.2 Précautions environnementales :

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Méthodes de nettoyage :

Récupérer mécaniquement le produit.

Autres informations :

Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour plus d'informations, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :

Précautions pour une manipulation sûre :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Porter un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène :

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation de ce produit.

Il faut toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Conditions de stockage :

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Garder au frais.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Se référer à la section : 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Procédures de contrôle recommandées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire n'est disponible

DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux :

Pas nécessaire

Protection de la peau et du corps :

Pas nécessaire

Protection des mains :

Pas nécessaire

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire n'est normalement nécessaire

Risques thermiques

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878

Version 2.0

Date de révision : 13-10-2022

Page4 de 8
Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Black Art

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique :	solide
Couleur :	noir
Apparence :	Film
Odeur :	A peine perceptible
Seuil d'odeur :	Non disponible
Point de fusion :	60 °C
Point de congélation :	Non applicable
Point d'ébullition :	Non disponible
Inflammabilité :	Ininflammable.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes :	Non oxydant.
Limites d'explosivité :	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE) :	Non applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE) :	Non applicable
Point d'éclair :	> 200 °C
Température d'auto-inflammation :	> 200 °C
Température de décomposition :	Non disponible
pH :	Non applicable
Solution pH :	Non disponible
Viscosité cinématique	Non applicable
Viscosité, dynamique :	Non applicable
Solubilité :	Eau : Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C :	Non disponible
Densité :	Non disponible
Densité relative :	Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C :	Non applicable
Taille des particules :	Non disponible
Distribution de la taille des particules :	Non disponible
Forme des particules :	Non disponible
Rapport d'aspect des particules :	Non disponible
État d'agrégation des particules :	Non disponible
Etat d'agglomération des particules :	Non disponible
Surface spécifique des particules :	Non disponible
Poussière de particules :	Non disponible

9.2. Autres informations

Informations relatives aux classes de danger physique

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 8

Version 2.0

Date de révision : 13-10-2022

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Black Art

10.3 Réactions dangereuses possibles

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas se produire de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë (orale) :

Non classé

Toxicité aiguë (par voie cutanée) :

Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) :

Non classé

Corrosion/irritation de la peau :

Non classé

pH : Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation :

Non classé

pH : Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé

Cancérogénicité :

Non classé

Toxicité pour la reproduction :

Non classé

STOT - exposition unique :

Non classé

STOT-exposition répétée :

Non classé

Risque d'aspiration :

Non classé

11.2 Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Écologie - généralités :

Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme ayant des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu) :

Non classé

Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique) :

Non classé

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 13-10-2022

Page 6 de 8

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Black Art

12.2 Processus de dégradabilité

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.3 Bioaccumulation

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

12.7 Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

Code de la liste européenne des déchets (LoW) :

04 02 09 - déchets de matériaux composites (textiles imprégnés, élastomères, plastomères)

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.2 Dénomination appropriée de la cargaison conformément aux règlements types de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Remarques : Non applicable au produit tel qu'il est fourni.

14.8 Informations pour chacun des règlements de l'ONU

Transport de marchandises dangereuses par route, rail ou voie navigable (ADR/RID/ADN) - Informations complémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations complémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations complémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Informations réglementaires de l'UE

Ne contient pas de substances REACH soumises à des restrictions au titre de l'annexe XVII.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate de REACH

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878

Page7 de 8

Version 2.0

Date de révision : 13-10-2022

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Black Art

Ne contient pas de substances de l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) No 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

Teneur en COV :

0 %

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues).

Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire n'est disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Changements

Cette fiche technique contient des changements par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) : 1,2,3,4,6,7,9,10,11,12,14,15.

Contact MSDS : MSDS@Rhenoflex.com

Abréviations et acronymes

ET :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE :	Estimation de la toxicité aiguë
BCF :	Facteur de bioconcentration
BLV :	Valeur limite biologique
DBO :	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO :	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL :	Niveau d'effet minimal dérivé
DNEL :	Niveau dérivé sans effet
N° CE :	Numéro de la Communauté européenne
EC50 :	Concentration efficace médiane
EN :	Norme européenne
CIRC :	Centre international de recherche sur le cancer
IATA :	Association internationale du transport aérien
IMDG :	International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses)
LC50 :	Concentration létale médiane
DL50 :	Dose létale médiane
LOAEL :	Niveau le plus bas observé pour un effet néfaste
NOAEC :	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL :	Niveau d'effet indésirable non observé
CSEO :	Concentration sans effet observé
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP :	Limite d'exposition professionnelle
PBT :	Toxicité persistante et bioaccumulable
PNEC :	Concentration prédite sans effet
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 13-10-2022

Page 8 de 8

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Black Art

FDS : Fiche de données de sécurité
STP : Station d'épuration des eaux usées
ThOD : Demande théorique en oxygène (DTO)
TLM : Limite de tolérance médiane
COV : Composés organiques volatils
Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstract Service
N.O.S. : Non spécifié ailleurs
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
ED : Perturbateurs endocriniens
DOT : Département des transports
TMD : Transport de marchandises dangereuses
REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques Règlement (CE) n° 1907/2006
SGH : Système général harmonisé de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques
CAS : Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
Code IBC : Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; règlement (CE) n° 1272/2008
MARPOL 73/78 : MARPOL 73/78 : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ADG : Transport des marchandises dangereuses australiennes

Plus d'informations

Les données des points 4 à 8, ainsi que 10 à 12, ne se réfèrent en partie pas à l'utilisation et à l'emploi régulier du produit (dans ce sens, consulter les informations sur l'utilisation et sur le produit), mais à la libération de quantités importantes en cas d'accidents et d'irrégularités.

Les informations décrivent exclusivement les exigences de sécurité pour le(s) produit(s) et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Les spécifications de livraison figurent dans la fiche produit correspondante.

Ces données ne constituent pas une garantie des caractéristiques du (des) produit(s) au sens de la réglementation légale en matière de garantie.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.

(n.a. = non applicable ; n.d. = non déterminé)